

MCC M2R CHIMIE ORGANIQUE 2014-2015

(sous réserve d'acceptation par le CEVU)

Semestre 1

La première session d'examens consiste en deux séries d'épreuves écrites organisées fin octobre et début janvier. Elles portent respectivement sur les trois UE obligatoires et les trois UE au choix sélectionnées par l'étudiant. Une session de rattrapage des UEs pour lesquelles les notes seront inférieures à 10/20 est organisée fin juin (épreuves écrites) après les soutenances de stage (concerne seulement les étudiants avec une moyenne finale S1 inférieure à 10/20, voir ci-dessous).

La moyenne des notes des six modules constitue la note du semestre 1 (**note S1**)

Semestre 2

La note **S2** du semestre 2 est constituée :

- de la note attribuée au projet bibliographique au travers d'une soutenance orale (**note x 1/6**)
- de la note de stage (**note x 5/6**) qui se décompose en trois éléments :
 - soutenance de stage : évaluation, par un jury, du travail de recherche effectué pendant le stage au travers d'un mémoire, d'un questionnaire d'appréciation rempli par le maître de stage et d'un exposé oral de l'étudiant (**coefficient 8**).
 - projet RMN 2D : évaluation, par un jury, au travers d'une soutenance orale (**coefficient 1**).
 - projet de modélisation moléculaire évaluation, par un jury, au travers d'une soutenance orale (**coefficient 1**).

Une première session de soutenance de projet bibliographique est organisée fin mars ou début avril et une seconde, fin juin.

Une première session de soutenance des projets RMN 2D et modélisation moléculaire est organisée en avril et une seconde, fin juin.

Une seule session de soutenance de stage est organisée en juin. En cas de besoin, la note de première session est reportée en deuxième session.

Chaque semestre est acquis indépendamment sans compensation mutuelle. Pour chaque semestre, une compensation entre UEs est possible, sans seuil de compensation.

L'admission définitive au Master 2 est prononcée au regard de l'obtention de chacun des semestres et de la note finale (**1/2 note S1 + 1/2 note S2**). Cette note doit être égale ou supérieure à 10/20. Un classement est établi à l'issue de la session de juin. S'il s'avère nécessaire de départager plusieurs étudiants, les notes obtenues dans les modules majeurs sont déterminantes.